

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 18 octobre 2010

Etaient présents : Jean-Yves BANNET, Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Lina LE DOUX, Rozenn MAHEVO, Rose-Marie LOREC, Stéphanie MAHEO, Gilles TANGUY, Alexandre HEMERY, Bernard GIARD, Alain THOMAS, Yves MAHEO et Jean-Yves LECLECH

Etait absent excusé ayant remis pouvoir :

Patrick MONTAGNER à Jean-Yves LECLECH

Etait absente excusée : Laurence NUNNEY

Secrétaire de séance : Lina LE DOUX

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement :
Année 2009

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement a été établi. Il a été adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer le 28 juin 2010 et il doit être présenté au conseil municipal.

Le Maire procède à une lecture attentive et circonstanciée du rapport relatif à l'exercice 2009 : caractéristiques techniques, qualité du service, évolution du prix de l'assainissement, fonctionnement du service, indicateurs de performances ...

2. Renouvellement du bail à loyer pour le bâtiment sanitaire communal
des Grands-Sables

Les élus prennent connaissance des termes du bail à loyer déjà proposé à Monsieur Caseteuble pour l'utilisation du bloc sanitaire et du terrain communal situé aux Grands-Sables (cadastré section ZC n° 47) ces trois dernières années. Il est bien entendu que l'utilisation tant du bâtiment que du terrain est personnelle et ne l'est nullement à des fins commerciales.

Les élus émettent un avis favorable à la reconduction du bail à loyer pour trois ans selon les mêmes termes, à compter du 1^{er} avril 2011. Ils souhaitent conserver le montant du loyer fixé précédemment à savoir 1040.88 euros pour 2010. Ce prix étant indexé sur l'indice du coût de la construction.

Même si le bail prévoit que Monsieur Caseteuble prenne le bâtiment dans l'état où il se trouve actuellement, la commune propose de procéder à l'enlèvement du lierre qui envahit progressivement les façades et le toit du bâtiment.

3. Travaux de création d'une salle de classe et d'agrandissement du restaurant scolaire :
Financement

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des derniers éléments financiers relatifs au programme de travaux,
- après accord des co-financeurs de l'opération ou en attente de notification,

valide le plan de financement suivant :

Dépenses totales	:	807 000.00 euros TTC (672 000.00 euros HT)
Recettes totales	:	807 000.00 euros
dont :		
→ <u>Etat</u> au titre de la DGE	:	160 000.00 euros
Dotation Globale d'Equipement		
(400 000 euros x 40 %)		
→ <u>Région</u> au titre du	:	134 400.00 euros
Contrat Région/Association des Îles du Ponant		
2006-2012		
(672 000 euros x 20 %)		
→ <u>Département du Morbihan</u>	:	187 470.00 euros
(en attente de notification)		↓
* Création de salle de classe	:	90 000.00 euros
(300 000 euros x 30 %)		+
* Extension restaurant scolaire	:	97 470.00 euros
(324 900 euros x 30 %)		
→ <u>Commune</u>	:	325 130.00 euros
Emprunt		

4. Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications - Année 2010 -

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour occupation du domaine public routier communal au titre de l'année 2010 :

47.38 euros le km d'artère aérienne
35.53 euros le km d'artère souterraine
23.69 euros le m² d'emprise au sol (pour cabines ou armoires)

Le conseil municipal autorise le maire à encaisser les redevances fixées.

5. Natation dans le cadre scolaire (année scolaire 2010-2011)

Ces deux dernières années, les enfants de l'école primaire ont bénéficié de cours de natation à la piscine de Quiberon. Ces cours ont eu lieu une fois par semaine durant le dernier trimestre scolaire. Ils ont été pris en charge intégralement par la collectivité ainsi que le transport aller/retour Locmaria/Le Palais en car.

L'expérience donnant entière satisfaction, les élus décident de la renouveler le dernier trimestre scolaire prochain d'autant plus que le société gérante de la piscine octroie toujours les mêmes conditions tarifaires à la commune, soit 136.24 euros la séance pour les deux classes. Il ne reste, à la charge des parents, que le prix du billet de bateau aller/retour de l'enfant.

La somme sera inscrite au budget primitif 2011.

6. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 17

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 16 du 5 mai 2009,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 04.10.2010

Mallette méthode d'anglais - Ecole cycle 3 -

Nathan

Montant : 108.00 euros TTC

Décision du 12.10.2010

Documentation sur internet en connexion illimitée avec

maintien de l'abonnement fiches

Pédagogofiche

Montant : 390.00 euros TTC

7. Divers

• Profils de baignades - Information -

Les communes telles que Locmaria dont les plages font l'objet d'un contrôle des eaux de baignades de manière régulière sont tenues de monter un dossier intitulé « profils de baignade ». Ce document retracera l'état des lieux des plages ainsi que les recommandations à respecter. En ce qui concerne Locmaria, trois plages sont concernées : Port Andro, Port Maria et Les Grands-Sables. Il sera fait appel à des organismes compétents en matière d'assainissement et de milieux marins. Le coût de ce dossier, de l'ordre de 3 000 euros par plage, sera entièrement à la charge de la collectivité.

• Nouveauté Été 2011

Mesdames Nicole Lenoble et Marie Thuillier, artisans d'art à Locmaria ont rencontré le maire afin de lui faire part de leur idée : elles souhaiteraient créer une nouvelle fête communale le premier jeudi d'août afin de mettre en valeur le savoir faire local. Le maire se réjouit de cette idée et demande à chaque élu d'y réfléchir.
